

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MARS 2007**

Délibération
n° 2007.03.133

**Parc des expositions
et des manifestations
- Aménagement de la
voirie et du parking -
Lot n°4 "espaces
verts-mobiliers-
clôtures" : avenant
n°2**

LE VINGT TROIS MARS DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis Salle du conseil suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 mars 2007**

Membres présents :

Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Robert CHABERNAUD, Bernard CHARRIER, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Lionel MERONI, Philippe MOTTET, Christian RAPNOUIL, Bernard SAUZE, Jean-Jacques SYOEN, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Martine FAURY à Jean-Jacques SYOEN, Annie FOUGERE à Philippe MOTTET, Maurice HARDY à Louis DESSET, Daniel OPIC à Maurice FOUGERE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean DUMERGUE, François ELIE, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2007

**DELIBERATION
N° 2007.03.133**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS - AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ET DU PARKING - LOT N°4 "ESPACES VERTS-MOBILIERS-CLOTURES" : AVENANT N°2

Par délibération n°309 du 29 septembre 2005, le conseil communautaire a autorisé le lancement de la procédure de marché relative aux travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations – 4 lots.

La commission d'appel d'offres du 10 février 2006 a attribué le lot n° 4 « Espaces verts – mobiliers - clôtures » au groupement PAYSAGES ET PEPINIÈRES (mandataire)/ JARDINS DE L'ANGOUMOIS – Route de La Rochefoucauld - 16220 MONTBRON, pour un montant de 476 478,75 € HT.

Par délibération n°40 du 1^{er} février 2007, le conseil communautaire a autorisé la passation d'un avenant n°2 au lot n°4 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en moins value de 21 210,84 € HT, qui a porté le montant du marché à 455 267,91 € HT, soit une diminution de 4,45 % par rapport au montant initial.

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les travaux selon le détail ci-après :

Travaux en plus value :

- | | |
|--|---------------|
| - Fourniture et pose de main courante inox
tube 50 mm le long de la rampe d'accès
handicapés à la Zone d'exposition1/Zone d'exposition 2 | 7 648,00 € HT |
| - Pose d'enrochements 300/600 au niveau
du rond point du parking du parc des expositions | 1 128,60 € HT |

Total en plus value	8 776,60 € HT
---------------------	---------------

TOTAL GENERAL EN PLUS VALUE : 8 776,60 € HT

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 13 février 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au lot n°4 « Espaces verts – mobiliers - clôtures » confié au groupement PAYSAGES ET PEPINIÈRES (mandataire)/ JARDINS DE L'ANGOUMOIS – Route de La Rochefoucauld - 16220 MONTBRON pour les travaux d'aménagement de la voirie et du parking du parc des expositions et des manifestations, ayant pour objet des travaux en plus value d'un montant de 8 776,60 € HT.

Le montant du marché passe à 464 044,51 € HT, soit une diminution de 2,61 % par rapport au montant initial du marché en tenant compte de l'avenant précédent.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal - article 2312 – sous-fonction 90 – opération 2005.01 – autorisation de programme 1 (2005).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 02 avril 2007	<u>Affiché le :</u> 04 avril 2007